L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JUILLET 1880. — 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 10 JUILLET.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRESIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, grand nombre de propriétés avec bâtisses et améliorations, sises dans les différentes parties de la ville et dont l'énumération serait trop longue, pour plus de détails, voir aux annonces.

Aussi, au No 201 rue du Canal, marchandises, effets, comptoirs, etc.—Aussi, à l'entrepôt Nos 23 et 25 rue Orléans, deux caisses marchandises sèches.

Par Spear & Escoffier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—Propriétés de valeur dans le Troisième District, No 411 rue Bagatelle, entre Amour et Bons-Enfants, Nos 413, 415 et 417 rue Bagatelle, entre Amour et Bons-Enfants.—Aussi, au coin des rues Esplanade et Robertson, meubles de maison, montre et chaîne en or, linge de corps, action de l'association d'assurance de la Nlle-Orléans.

Par B. Onorato, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, la maison Carroll, une des résidences les plus complètes et les mieux situées du 1er district, au coin des rues Première et Chestnut.

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, maison double rue Félicité.

Par C. E. Girardey, au bureau de l'encanteur, No 31 rue du Camp, diamants, bijouterie, argenterie et autres articles.

Marchandises sèches, vitrines, étagères, etc. à l'encan par le shérif.—Dans l'affaire de Nash & Hodgson contre Gran Bros. Le shérif vendra, à 11 heures ce matin, le contenu entier du magasin de marchandises sèches, comptoirs, vitrines, étagères, etc, au No 201 de la rue du Canal, entre les rues Remparts et Bourgogne. Vente positive. Conditions comptant. Voyez l'annonce.

Grande Marchée aujourd'hui, à 11 heures du matin, en diamants, bijoux, articles d'orfèvrerie, annoncées positivement comme devant être vendue pour le compte de la succession de Mme Jennie A. Walker par C. E. Girardey, encanteur, dans son bureau de la rue du Camp No. 31. L'attention de nos lecteurs est appelée spécialement sur cette vente.

Autres arguments pour une session extraordinaire.

On remarque avec raison que la ville n'a jamais été si embarrassée et n'a jamais eu tant de litiges à soutenir devant les tribunaux que depuis 1870, époque où le parti radical s'emparant d'un projet de Charte qui avait été élaboré par un comité d'administrés payant taxe, substitua un conseil d'administrateurs grassement salariés aux deux conseils de ville non salariés, institués par la Charte de 1852. Ce comité, père de la Charte de 1870, avait pensé que l'administration municipale, confiée à un nombre comparativement très restreint de citoyens, recevant chacun un salaire mesuré à l'importance des fonctions qu'ils auraient à remplir, assurerait à la ville un gouvernement sérieux, honnête et économe.

On aurait peut-être vu quelque chose comme cela, si au lieu d'avoir des administrateurs choisis par Warmoth, on eut eu, pour mettre à la tête de ce nouveau gouvernement, des administrateurs élus par le peuple, ainsi qu'il y avait été pourvu dans le projet de charte imaginé par les propriétaires. Mais cette clause fut rejetée par la Législature qui ajouta à tous les pouvoirs déjà si nombreux de l'Exécutif, celui de nommer à son gré les membres de ce conseil de ville salarié. On sait ce qu'il en est résulté. Les dépenses de ces hommes furent sans bornes. Pour y subvenir, ils élevèrent l'assessment jusqu'à 140 millions, le taux des taxes jusqu'à trois pour cent, et le budget général jusqu'à six millions six cent mille piastres.

Cela dura plusieurs années ainsi, les dépenses ne diminuant jamais, et le déficit régulier de chaque exercice fiscal ajoutant toujours de fortes sommes au capital déjà fabuleux de nos dettes. Le mal empira sous des administrateurs plus bien qu'ils fussent, à beaucoup d'égards, supérieurs aux administrateurs radicaux, favoris de Warmoth, et les cours, bien que renouvelées et devenues démocratiques, décidant toutes les questions de finance dans un sens infailliblement ruineux pour la ville, mirent le comble aux impossibilités de la situation en la rendant, ce qu'on la voit aujourd'hui, inextricable.

Il est évident que la ville eut échappé à la plupart de ces désastres, si elle eut été gouvernée par des conseillers non salariés, élus par le peuple. On crut bien faire en les payant et c'est justement ce qui nous a perdus. Ces administrateurs ayant un intérêt de place à conserver et à défendre, ne voyaient plus que cela. Faisant de leur traitement personnel une cause particulière dans le gouvernement de la ville, ils ont négligé les intérêts publics, et n'ont montré de l'énergie et de l'activité que dans la défense des budgets dont ils tiraient une si grosse part. Cela explique comment dans tant d'occasions, ces hommes n'ont jamais vu qu'un côté de la question, le côté qui semblait le plus sourire à leur cause personnelle, sans s'inquiéter de savoir s'il en résulterait quelque amélioration pour le bien public, ou s'il n'en résulterait pas un désastre de plus. C'est ainsi que chaque période de deux années s'est écoulée depuis la mise en vigueur de cette funeste charte de 1870.

Nous en voyons les vices aujourd'hui, mais nous ne les voyons que lorsque le mal est devenu pour ainsi dire irréparable. Le fait est que dans ces longues souffrances, qui ont duré dix années et qui ne sont pas à la veille de finir, nous ne pourrions mentionner un seul acte de ces diverses administrations salariées qui pût être invoqué comme un témoignage de leurs bonnes intentions pour le peuple, excepté le message réformateur du maire [illegible] en 1875, mais qui malheureusement [illegible] de suites, bien qu'il eut [illegible] approuvé par le peuple [illegible] meeting convoqué à cette [illegible]. A part cela, toutes les administrations, invariablement, ont pris le parti des dettes ou des créanciers de la ville contre l'intérêt public, et l'argent des contribuables a été employé à soutenir des procès dirigés contre eux et dont ils payaient les frais.

C'est là plus particulièrement l'histoire de l'administration actuelle, dont le dévouement aux intérêts des financiers et des porteurs de bons à prime a été absolu. Rien n'a pu trouver grâce à ses yeux, ni un article solennel de la constitution, ni plusieurs lois aussi solennelles de la dernière session législative, ni la baisse constante des valeurs foncières, ni la détresse profonde des contribuables. Et cette mauvaise disposition a influé malheureusement sur l'action des tribunaux. Nous n'avons jamais regardé comme chose sérieuse la thèse que cette administration a fait soutenir devant les cours de district et devant la cour suprême, bien que nous ne doutions pas et que nous n'ayons jamais douté un instant de la sincérité de l'avocat de ville, M. McCaleb ; il a fait ce qu'il a pu, mais il avait contre lui le sentiment très connu de la grande majorité du Conseil de ville, et ce mouvement souterrain, en sens inverse, devait nécessairement faire échouer ses arguments.

Si l'administration eut voulu résolument triompher dans ce procès, elle eut fait dire clairement par ses représentants à l'audience, que sa responsabilité ainsi que sa raison lui faisaient un devoir de se soumettre à la constitution et aux lois, et que, suivant le cadre très borné de son budget de recettes, elle ferait ce qu'elle pourrait pour réduire encore les dépenses publiques, donnant le reste aux créanciers au pro rata de ses ressources et au pro rata de leurs droits; elle eut fait dire que les diverses dettes, composant le fonds des bons à prime, n'avaient jamais été examinées en détail et que la ville se trouvait ainsi chargée d'obligations peut-être illégitimes; elle eut fait dire qu'en tout cas, la ville était hors d'état de faire face aux charges que des abus monstrueux avaient accumulées sur elle; que la question n'était plus du ressort des tribunaux mais d'un arbitrage de citoyens représentant en majorité l'intérêt des contribuables depuis si longtemps victimes de ces abus, et qu'elle était décidée à se prêter à toute espèce d'arrangements entrepris dans un sens de soulagement général.

Devant des arguments de ce genre, si parfaitement fondés, qu'aurait pu faire la justice? La justice, soit haute, soit basse, n'est pas le pactole; elle ne donne pas de l'argent à ceux qui n'en ont pas, et n'enrichit pas les débiteurs insolvables. La justice alors n'eut pas décidé que le budget municipal de 1879 était supérieur à la constitution et aux lois, et qu'il fallait persister à exproprier ceux qui les invoquaient comme une condition de salut. La justice eut renvoyé l'affaire comme n'étant pas de son ressort et eut dit : "Puisque vous êtes en banqueroute, convoquez vos créanciers et ayez recours à l'arbitrage; c'est là l'unique tribunal auquel vous puissiez vous adresser."

Mais l'administration n'a pas agi ainsi. Elle a dit : "il nous faut absolument la taxe de 10 mills pour nos frais d'entretien et d'administration, et si vous voulez que les contrats de dette soient exécutés, décrétez une surtaxe de cinq mills conformément à la loi de 1876, ou déclarez cette loi inconstitutionnelle." Les cours alors comprenant qu'il ne s'agissait que d'une affaire de droit et que l'administration ne demandait rien de mieux que la validation de la loi de 1876, ont rendu leurs décisions en conséquence, et encore une fois la population a été victime.

L'administration a tenu la même conduite dans l'affaire des bons de cinq piastres, ou *baby bonds*, imaginée et improvisée par le juge Farmer, d'Ouachita, à la fin de la session. Cette loi des baby bonds est contraire à l'amendement constitutionnel de 1874 et contraire aussi à la loi de 1876, prohibant toute augmentation dans la dette de ville. Mais peu importe, et rien n'importe à cette administration, dès qu'il s'agit de faire une chose favorable aux créanciers, quelque soit leur droit, bon ou mauvais, constitutionnel ou non! Cette administration était donc prête à émettre les bons de cinq piastres, portant intérêt, lorsqu'une injonction, prise fort à propos, par l'association des contribuables est venue l'arrêter dans son audacieuse et malheureuse opération.

Donc, en tout et partout, cette administration, comme ses devancières, a pris parti pour les créanciers, sans jamais se laisser influencer par des considérations d'intérêt public. Il en serait encore ainsi avec une autre administration élue sous les conditions de la charte de 1870. Il faut donc, de toute nécessité, changer ces conditions, c'est pour cela qu'on demande au Gouverneur Wiltz la convocation de la Législature en session extraordinaire, avec la recommandation à cette Législature de s'occuper exclusivement des affaires de la ville. Nous ne croyons pas qu'on puisse se soustraire à cette nécessité.

LES WEED WARRANTS.

En vérité, nous regrettons vivement que le gouverneur Wiltz ne soit pas ici, car il se passe en son absence des choses extraordinaires. Ne vient-on pas de surprendre la religion du bureau de liquidation d'Etat et de lui faire reconnaître comme valides et admissibles à la conversion une masse de ces warrants qui avaient été émis en 1872 pour les besoins électoraux de cette époque, époque où l'on achetait des fournées d'affidavits et où à l'aide d'un ordre de minuit, signé par un juge fédéral, on volait l'élection de McEnery pour la donner à Kellogg.

Qui aurait jamais cru que cela fut possible en plein régime démocratique, trois ans après le gouvernement du général Nicholls, et au moment où nous voyons poindre à l'horizon l'élection de Hancock à la présidence des Etats-Unis? Est-ce dans un temps pareil, qui devrait être un temps de justice et d'économie, à la suite des travaux d'une convention qui a pris tant de soin et de peine pour nous faire échapper le plus possible aux fraudes du passé, que nous devions nous attendre à voir revenir sur l'eau les "Weed Warrants"—c'est le nom qui les distingue—pour être échangés contre de nouveaux bons d'Etat, comme si ces warrants avait une origine légale et respectée!

Mais il y a déjà un arrêt de la Cour Suprême qui les frappe de nullité! Et en dépit de cet arrêt, un juge de Cour de District les reconnaît valides et en ordonne la conversion. C'est à ne pas y croire, et l'on dirait que l'Etat n'a pas de ministère public, pas d'avocat général pour le défendre et pour défendre les intérêts du peuple tout entier contre de pareilles entreprises qui rappellent les plus mauvais jours du régime radical.

Et à qui s'adresse-t-on dans cette circonstance pour protéger l'Etat? On s'adresse à une association de contribuables, à peine formée et organisée, et cette association naissante qui protège déjà la ville par une injonction contre l'émission des Baby Bonds par les autorités municipales, va se trouver encore obligée de protéger l'Etat contre la conversion des Weed Warrants.

Que ferait-on donc si cette association n'existait pas? On ne ferait rien à ce qu'il paraît, et tout individu audacieux et rusé pourrait à volonté piller la ville et l'Etat.

Nous sommes heureux de voir nos confrères du *Picayune* et du *Times* faire cause commune avec nous, et avouer l'utilité de cette association de contribuables dont l'existence est devenue une nécessité pour la défense de l'intérêt commun et pour la protection de tous les droits légitimes. Que nos confrères aillent plus loin encore, qu'ils fassent leurs efforts pour accréditer et populariser cette association, notre unique et notre suprême sauvegarde, et qu'ils engagent tout contribuable à en faire partie s'il tient à la conservation de ses propriétés et de ses biens qui n'ont jamais été plus en danger qu'aujourd'hui!

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, caisses à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Sud-Remparts 122.

Décision importante.

La Cour Suprême, siégeant en ce moment aux Opelousas, paroisse St-Landry, vient de décider, par l'organe de son chef, le juge Bermudes, une question très intéressante. Il s'agissait d'établir si un fonctionnaire d'Etat, dont la nomination par le gouverneur doit être confirmée par le Sénat et ne l'a pas été, peut remplir les devoirs de la place à laquelle il a été nommé, pendant l'ajournement de la Législature.

Il a été décidé que, sauf les cas de démission ou de décès, un fonctionnaire déjà en place et nommé par une administration précédente, ne peut être remplacé jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale et la confirmation par le Sénat du nouveau préposé. Les inspecteurs de farine tenant leurs commissions de l'ex-gouverneur Nicholls, restent conséquemment en place, jusqu'à nouvel ordre, à l'exclusion de ceux commissionnés par le gouverneur Wiltz. Le procès fait à l'ex-administrateur public Wilson, il y a quelque temps, qui fut gagné à la cour inférieure et à la cour suprême, n'était pas un cas analogue. Dans cette dernière affaire, aucune confirmation par le Sénat n'était requise. En conséquence, le réclamant succéda de droit à M. Wilson qui en fut pour ses frais. L'ex-juge White défendait les deux affaires, dans les deux cas.

D'après cette décision de la Cour Suprême et par la même raison, les assesseurs, nommés par le gouverneur Wiltz et qui n'ont pas été confirmés par le Sénat, ne peuvent exercer leurs fonctions et leurs opérations sont nulles. Les vrais assesseurs de la ville et de l'Etat sont ceux qu'avaient nommés le gouverneur Nicholls. Ils resteront en place jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale et jusqu'à la confirmation de la nomination de leurs successeurs par le Sénat.

Les membres du syndicat de ville pour la liquidation de la dette se trouvent dans le même cas que les assesseurs et les nouveaux inspecteurs de farine qui viennent d'être déboutés de leur demande et condamnés aux frais.

Les exercices de fin d'année du Collège Jefferson — paroisse St-Jacques, sous la direction des Pères Maristes—ont lieu le mercredi, 21 juillet, à 6 heures et demie du soir, et le jeudi, 22 juillet, à 8 heures et demie du soir. Le steamer "Natchez," capitaine Leathers, s'arrêtera au débarcadère du Collège, le jeudi, à 2 heures de l'après-midi, et arrivera à la Nouvelle-Orléans avant la tombée de la nuit. Le "J. M. White," ou un autre bateau, s'arrêtera, dans la soirée, au débarcadère, pour les personnes qui demeurent au-dessus du collège.

—Nous lisons dans le *Globe* :

Nous avons parlé en son temps de la circulaire adressée le 23 mai par M. le garde des sceaux aux premiers présidents des cours nationales pour interdire aux cours et tribunaux une participation officielle, en corps et en robe, aux processions dites de la fête-Dieu. Les termes de cette circulaire étaient parfaitement corrects; ils semblaient ne devoir soulever ni opposition ni observations. Pourtant le tribunal de première instance du Mans a jugé à propos de profiter de l'occasion pour donner une leçon au chef de la magistrature française. Voici, en résumé, les détails de cette curieuse affaire qui vient d'aboutir devant la chambre des requêtes de la cour de cassation.

M. l'évêque du Mans connaissant les opinions politiques des membres de son tribunal et les ayant en conséquence conviés à assister en corps à la procession, le président de cette compagnie les convoqua naturellement pour remercier le prélat et pour promettre le concours de tout son personnel à la manifestation cléricale. Mais au même instant arrivait de la cour d'Angers, par voie hiérarchique, copie de la circulaire ministérielle. Voilà un tribunal bien empêché; il est doux de manifester, mais il est peut-être dangereux de désobéir. Le président du Mans et ses dignes collègues trouvèrent un moyen terme; il consistait à prendre, en réponse à "Sa Grandeur Monseigneur l'évêque," une délibération blâmant la circulaire ministérielle, tout en déclinant prudemment l'invitation, ce qui fut fait, malgré la protestation du procureur de la République et d'un de ses substituts. L'autre substitut s'associait à l'incartade du tribunal.

On comprend que M. le garde des sceaux ne pouvait tolérer de la part de ses subalternes des procédés aussi cavaliers. M. Cazot, en vertu de l'article 80 de la loi du 27 ventôse an VIII, saisit immédiatement de cette délibération M. le procureur général près la cour de cassation. L'honorable M. Bertauld n'a pas eu de peine à faire sentir, dans son réquisitoire à la chambre des requêtes, combien en prenant une délibération semblable le tribunal du Mans avait manqué aux convenances et excédé ses pouvoirs. On ne saurait tolérer qu'une compagnie judiciaire se permette de critiquer les actes du chef suprême de la magistrature française. Le seul fait de délibérer sur les instructions du garde des sceaux, même pour les approuver, constituerait un grave manquement à la discipline; à plus forte raison ne peut-on admettre l'inscription d'une critique formelle aux registres du tribunal.

La cour de cassation, sur le rapport de M. le conseiller Alméras-Latour et sur les conclusions conformes de M. le procureur général Bertauld a rendu un arrêt annulant simplement, comme entachée d'excès de pouvoirs, la délibération prise le 26 mai 1880 par le tribunal civil du Mans et ordonnant la transcription de cet arrêt en marge de la délibération annulée.

Tranquillité complète : Pas de guerre, cet été, parmi les chemins de fer au sujet des prix.

Ce sera une triste nouvelle pour ceux qui attendent encore et rêvent aux belles parties de pêche dans les rivières glacées du lointain Nord Michigan, ou qui aspirent à quelques jours de plaisir sur le tranquille Lac Pewaukee, ou bien aux douceurs de la sieste sur les rives du Lac Geneva (Wis.), ou qui voudraient goûter des eaux sulfureuses de Greenbrier White, ou encore se promener poétiquement au clair de lune à l'est des vieilles montagnes de la Virginie. Néanmoins, si vous avez des larmes à verser, ce n'est pas le moment, car A. D. Sheldon est prêt, au No 22 rue du Camp, à réduire les prix à quarante pour cent au-dessous de ceux de l'année dernière, non comme procédé de guerre, mais avec les dispositions bienveillantes d'un bon **quaker**.

Tout le monde s'est dit : Donnez-nous des prix réduits. Le direction de la Grande Route de Jackson répond : Venez et vous les aurez.

Exemple :—Billet pour aller à Chicago et en revenir, bon jusqu'au 31 octobre 1880, $23 50 seulement.

Prenez le **Sunbeam** au Nouveau Lac pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et la briqueterie de Jones. C'est le bateau le plus rapide et le plus confortable du Lac.

A la Campagne.—Les gens bien avisés pensent toujours au lendemain et c'est ce qui fait leur bonheur, car ils ne sont jamais pris au dépourvu. Il y a aussi des personnes qui ne se mettent jamais en voyage sans préparer leur valise une semaine à l'avance, c'est là de la prudence louable sous tous les rapports. Nous en dirons autant des personnes qui se pourvoient, à l'avance, de tous les articles de première nécessité, qui se paient tous très chers à la campagne; au premier rang de ces articles vient la chaussure que l'on paie un haut prix en dehors de la ville, tandis qu'on peut faire, avec peu d'argent, beaucoup d'emplettes avantageuses en allant, avant de partir, faire son bill de chaussures à l'ETOILE ROUGE.

La santé découverte.—La plupart des lecteurs qui verront ces pages ont souffert de maux de tête, de lassitudes, de nausées ou de douleurs dans le dos; mais nous doutons qu'ils en connussent la cause. Dans neuf cas sur dix, c'était quelque désordre dans les reins ou le foie. C'est une vérité qui vient d'être reconnue et c'est le résultat obtenu par le Safe Kidney et le Liver Cure de Warner. Les souffrances, dont nous parlons, sont causées par un désordre dans les reins et le foie, et le remède qui guérit la cause dissipe les maux qui viennent de là.

"Can't get away"—N'oubliez pas de faire une excursion sur le magnifique et le rapide vapeur **Sunbeam**.

Le Cinchoquinine guérit la frisson et la fièvre [illegible]

Il paraît que nous l'échappons belle! M. le comte de Chambord t en guerre allait partir. Le *Figaro* a éventé la mèche au public.

Mais le gouvernement était renseigné. Il ne s'agissait de rien moins que d'une petite conspiration manigancée par M. des Houx, autrement dit Durand-Morimbeau, dans le but de procurer, à l'aide d'une série de chouanneries royalistes, un peu de repos à notre pauvre France.

Nous savons bien que la République n'a rien à craindre de ces émeutiers. Quelques gendarmes les auraient bientôt mis à la raison.

La *République française* pense comme nous.

Il y a ici tout au moins "proposition faite de former un complot", ainsi que s'exprime l'article 89. S'abriter derrière le droit de révision que proclame la Constitution actuelle, comme le fait la *Civilisation*, nous paraît, au point de vue juridique, une plaisanterie fort dangereuse pour ceux qui s'y livrent.

Il ne faut pas jouer avec ce genre de calembour pas plus qu'avec un revolver. Cela part souvent au moment où l'on s'y attend le moins et cela blesse les imprudents joueurs.

Nous songeons au danger qu'ils courent et non à celui dont ils menacent la République. Le plus noir des complots non-seulement ne l'ébranlera pas, mais ne parviendra même pas à l'agiter.

(*Gil Blas*).

La *Paix* nous donne la preuve qu'en effet le gouvernement était parfaitement au courant de ces machinations aussi factieuses qu'inoffensives ...... heureusement.

Le *Figaro* en sait beaucoup plus qu'il n'en dit, fait observer notre confrère. Nous allons donc l'inviter à compléter ses révélations, en lui adressant un certain nombre de questions que nos renseignements particuliers nous permettent de poser :

1° Les souscriptions, à l'unité de 1,000 fr., ne sont-elles pas désignées communément, dans le parti légitimiste, sous le titre "d'obligations du roi?"

2 Des souscripteurs n'ont-ils pas été autorisés à se réunir pour souscrire collectivement une obligation de mille francs?

3° La souscription n'a-t-elle pas été close il y a deux mois et demi? A cette époque n'avait-elle pas atteint le chiffre de treize millions?

4 Tout ou partie des fonds souscrits ne devait-il pas être employé à provoquer des troubles dans les départements dans lesquels le parti légitimiste croit avoir de nombreux partisans?

5° Un coup ne devait-il pas être tenté pendant les vacances parlementaires, en août prochain.

6° Lorsqu'après la promulgation des décrets du 29 mars, les organisateurs de la souscription sont allés à Frohsdorf faire connaître au comte de Chambord le résultat de l'emprunt légitimiste, le prétendant ne leur a-t-il pas dit :

"La France a besoin de moi. Pour la tirer d'affaire, je passerai même sur la question du drapeau. Je suis à votre disposition quand vous le voudrez."

Nous attendons la réponse du *Figaro*.

Et ces gens pousseraient des cris de paon si on leur faisait subir le même sort qu'on a réservé de tout temps aux émeutiers et aux conspirateurs.

Il est vrai qu'ils font bien plutôt rire qu'ils ne font peur.

—Notre confrère, M. Emile Blavet, augmente encore la collection anecdotique, déjà si riche, d'Alexandre Dumas, le père :

C'était aux grands jours d'*Henri III*. Un jour que Mlle Mars recevait chez elle, Dumas lui porte la brochure du drame, coquettement reliée en satin.

Un vieux médecin, quelque peu naïf, qui se trouvait là, lui dit dans la moindre malice :

—Vous faites donc des tragédies, jeune homme?

—Oui, monsieur, comme vous, répondit Dumas. Seulement, les vôtres, vous les faites relier en *sapin*.

Il avait une grande affection pour Vatout, qui poussa le dévouement à la famille de Louis Philippe jusqu'à la suivre dans l'exil. On lui dit un jour qu'il est mort :

—Ah! le pauvre garçon! s'écria-t-il. Et comment la chose est-elle arrivée?

—A table, on a bu de l'eau corrompue. Les princes ont été tous malades. Vatout en est mort.

—Courtisan! murmura Dumas avec un sourire.

Se trouvant un soir avec George Sand à la première représentation d'une pièce exécrable, il causait tout haut avec sa voisine. Un bourgeois, assis devant eux, se retourne et les invite brutalement au silence.

—Comment, monsieur, riposta-t-il, vous avez la chance d'entendre causer Mme George Sand et M. Alexandre Dumas, et vous vous plaignez!

Pour clore la série de ces souvenirs où je m'oublie peut-être avec trop de complaisance, voici un bien joli mot, et bien typique, de Dumas fils sur Dumas père :

—En somme, lui disais-je un jour, votre père a fait quelquefois des œuvres inférieures, mais il n'a jamais rien écrit d'ennuyeux.

—C'est par égoïsme, me répondit-il, ça l'aurait ennuyé lui-même!

Les mots de la fin :

Du Masque de Fer :

Mlle Tata a fait sentir à son Coquardot qu'elle n'a pas assez d'argent et qu'elle va être obligée de le congédier.

Quelques jours après, le Coquardot reparaît, triomphant, avec 7 ou 8,000 fr. qu'il a fini par rassembler, en frappant à toutes les portes.

Mlle Tata s'en empare vivement. Puis, lui serrant la main avec effusion, et, de sa voix la plus émue :

—Ah! dit-elle, c'est rompre en gentilhomme.

Librairie française.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de M. H. Billard, successeur de M. Hébert, au coin des rues Chartres et Bienville, qui s'est décidé à faire une forte réduction de prix sur les bons livres. Nous en prévenons les familles qui vont passer l'été à la campagne ou dans les villes d'eaux. La librairie française a une vieille réputation qui grandit sans cesse et le nombre immense de ses volumes la recommande à tous ceux qui recherchent les ouvrages savants et utiles ou les livres amusants et attachants. La maison Billard a aussi un grand stock de papiers peints qu'elle peut céder à très bon marché. Voyer l'annonce.

Salle de l'Association Protectrice Mutuelle des Jardiniers.—Les officiers et les membres de cette association sont priés de se réunir à leur salle DIMANCHE MATIN, 11 juillet, à 9 heures, afin de célébrer leur sixième anniversaire.
Par ordre du vice-président, NICK YOUNG.
THEO. REUTHER, Secrétaire. 10 juil—2f

Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, au coin des rues Huitième et Carondelet.—Nlle-Orléans. 9 juillet 1880.—Dans une réunion régulière du bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue aujourd'hui, un dividende de trois pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir de MERCREDI 14 juillet 1880.
V. RIVIERE, Secrétaire.
10juil—11 14

Società Italiana di Mutua Beneficenza.—I membri che appartengono alla sud-sono informati, che Domenica 11 luglio corrente, vi sarà assemblea generale trimestrale a norma dello statuto, alle ore 12 M. precise; nella sala della Società No 132 via Chartres.
Per ordine del Pres. P. Tom.
E. TROIS, Segretario.
9 juillet—3f

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, coin des rues Canal et Camp.—Nouvelle Orléans, 8 juillet 1880.—A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer sur demande le dividende intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
JNO. W. HINCKS, Secrétaire.
10 juil—7f

Amédée Couturié,
29......RUE DECATUR......29
Au débarquement du navire "Alphonse et Marie No 1," de Bordeaux.
40 Barriques Vin Rouge F. F.
50 Caisses Absinthe, "E. Pernod."
10 Caisses Kirsch, "E. Pernod."
5 Futs Cognac "Bas[illegible] Richard, "1815."
5 " " "Mre Castillon, Jne, 1815."
A vendre par AMEDEE COUTURIE, 29 rue Decatur.
10 juil—3f

VACHE EGAREE.

Une VACHE est entrée, hier, 9 juillet, dans la cour du soussigné. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant tous les frais.
EUGENE HACKER.
Au No 233 de la rue Dumaine, entre les rues Prieur et Roman.
10 juil—1f

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Frederick Jussow, 1154 Prospect Place, Brooklyn, New York, la moitié du billet No 42,800, tirage à numéros simples, classe F, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de cent mille piastres, mardi, 15 juin 1880, le dit billet ayant coûté la somme de cinq piastres au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.
T. M. WESCOAT, Agent.
Compagnie d'Express du Sud.
10 juil—2f PP Nouvelle-Orléans, Lne.

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de :
D. M. Edsall, New York;
Edward Riley, 66 Roger avenue, Brooklyn, New-York;
Stephen Krieger, 95 et 97 Commercial avenue, Brooklyn, New-York;
Un dixième chacun du billet No 5,971, tirage à numéros simples, Classe "F," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de Cinquante mille piastres, mardi, 15 juin 1880, les dits billets ayant coûté la somme de une piastre chacun au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New-York, et que les montants lui en ont été promptement payés par chèques sur la Louisiana National Bank, sur présentation des billets aux bureaux de la compagnie.
T. M. WESCOAT, Agent.
Compagnie d'Express du Sud.
10 juil—2f PP Nouvelle-Orléans, Lne.

AVIS.
Nouvelle Orléans, 16 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un dixième du billet No 28,236, tirage à numéros simples, classe "F," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de vingt mille piastres, mardi, 15 juin 1880, le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de P. E. Bechtel, No 282 rue Poydras, Nouvelle Orléans, Louisiane, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.
P. E. SELLE,
Rue Conti, entre Broad et Dolhonde, Nouvelle-Orléans.
10 juil—2f PP

AVIS.
Nlle-Orléans, 21 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de la Chatham National Bank of New York, un dixième du billet No 28,236, tirage à numéros simples, Classe "F" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de vingt mille piastres, le mardi, 15 juin, 1880. Le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Banque Nationale de la Louisiane sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.
E. B. LHOSTE
Commis au change et à l'escompte de la Louisiana National Bank de la Nouvelle Orléans. Le 10 juil—2f PP

AVIS.
Nouvelle Orléans, 24 juin 1880

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de J. P. Stedley, Chambre No 2, 153 Church street, New Haven Conn et de P. C. Vinsery, 386 5th Avenue, Brooklyn, New-York, un dixième du billet No 28,236, tirage à numéros simples, Classe "F" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de vingt mille piastres, le mardi, 15 juin 1880. Le dit billet ayant coûté la somme de Une Piastre chacun, au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet au bureau de la compagnie.
T. M. WESCOAT, agent
de la Compagnie d'Express du Sud,
Nouvelle-Orléans, Lne
10 juillet—2f PP

AVIS.
Nlle-Orléans, 18 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un cinquième du billet No 28,946, tirage à numéros simples, "Classe F," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de dix mille piastres, mardi, 15 juin 1880, le dit billet ayant coûté la somme de deux piastres au bureau de M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, Lne., et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.
J. PLOSKY,
Vermillionville, Lne.
10 juin—2fPP

AVIS.
Nouvelle-Orléans, 21 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Joseph McGlick, 471 3rd Avenue, New-York, Merchants National Bank of New York, L. F. Crosby, Boston, Mass., un cinquième chacun du billet No 28,946, tirage à numéros simples, Classe F de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le quatrième gros lot de dix mille piastres, le mardi 15 juin 1880, les dits billets ayant coûté la somme de deux piastres au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que les montants lui en ont été promptement payés en chèques sur la Louisiana National Bank, sur présentation des billets aux bureaux de la compagnie.
M. T. WESCOAT, Agent
Compagnie d'Express du Sud,
10juil—2f PP Nouvelle-Orléans, Lne.

AVIS.
Nlle-Orléans, 21 juin 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Archibald C. Palmer Aurora, N. Y., par l'entremise de C. H. Wibbard, New York, le billet entier No 9989, tirage à numéro simple, Classe F, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Cinquième Gros Lot de Cinq Mille Piastres le mardi 15 juin 1880, le dit billet ayant coûté la somme de Dix Piastres au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.
T. M. WESTCOAT, agent
Compagnie d'Express du Sud.
10 juil—2fPP Nlle-Orléans, Lne.

Ouverture des
CULLUM SPRINGS
15 MAI 1880.

A un mille ouest de Bladon Springs, Alabama.

POUR les maladies que guérissent ces eaux on peut citer toutes celles qui affectent les organes digestifs : la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie etc., les affections du foie, de la rate et des reins, surtout les maladies de la vessie, la gravelle et le calcul de la vessie. Elles apportent un soulagement marqué dans beaucoup de maladies de femmes. Elles guérissent la stérilité et les maladies des enfants.
Pension, $30 par mois de 28 jours.
Pour l'analyse des eaux et d'autres renseignements s'adresser à
J. C. et S. C. O'HARA,
Bladon Springs, Alabama.
Prix du voyage, aller et retour, $17.
Diligences nouvelles pour le transport des voyageurs.
Les steamers de la malle des Etats-Unis partent de Mobile le mardi et le samedi à 5 h. P. M. 10 juillet—1m

Le navire français ALPHONSE et MARIE No 1, capt. Peneaud, venant de Bordeaux, commencera son déchargement **Jeudi, 12 cour't**, au Picayune tier, 2d District.
Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Décatur.

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français ALPHONSE et MARIE No 1, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
BASSETTI & XIQUES,
9 juil—3f 67 et 69 rue Décatur.

Dissolution de Société.

La société ex'stant entre les soussignés sous la raison sociale de Dalsheimer & Thalheimer est, ce jour, dissoute d'un commun accord, Mme N. Dalsheimer se retirant.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1880.
Mme N. DALSHEIMER,
PHILLIP THALHEIMER,
SAMUEL DALSHEIMER.

Les soussignés continueront les affaires et liquideront celles de l'ancienne maison au même local, No 45 rue de Chartres, sous la raison sociale de THALHEIMER & DALSHEIMER et sollicitent une continuation du patronage si libéralement accordé à la maison dans le passé.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1880.
PHILLIP THALHEIMER,
SAMUEL DALSHEIMER.
8 juillet—4f.

AVIS.

Le public est respectueusement prévenu que mes relations avec le bureau de prêts sur gages de Hart (Hart's Loan office, 43 rue Baronne et Hart's Brokers office, 48 rue St. Charles), ont cessé à partir du 1er de ce mois. Mon frère, S. J. Hart prend le contrôle des deux magasins, pour qui je sollicite une continuation du patronage libéral qui m'a toujours été accordé.
MAURICE J. HART.
6 juil—7f N. O. 3 juillet 1880.

Vin de Bergasse. Vin de Bergasse.

50 barriques Vin Rouge très fort BERGASSE.
A vendre par
ANT. GIRAUD,
6juil—7f 48 Decatur.

Réduction de Prix.

POUR répondre à la pénurie générale, suite de la léthargie des affaires, j'ai l'honneur d'annoncer que, à partir de ce jour, je réduis considérablement le prix de ma **Mokaïne**—si avantageusement connue pour la guérison de nombre de maladies. Les désordres de l'estomac et des intestins, ainsi que les affections qui en dérivent, résistent rarement à l'emploi quelque peu prolongé de la **Mokaïne**. Cette liqueur est, en plus, un préservatif puissant des différentes fièvres de la saison chaude, lesquelles ne sont dues, en définitive, qu'à l'absorption d'animalcules plus ou moins microscopiques.
Dr TESTUT,
6 juil—1 m. 91 rue Toulouse.

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI.

67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69

En débarquement du brick It. AURORA de Marseille et ALPHONSE & MARIE No 1 de Bordeaux.

1000 Paniers Huile d'Olive grandes et petites bouteilles de
PLAGNIOL DE JAMES.
100 Bques vin rouge, COUTREAU Fils.
50 .. Côtes de Bourg, L. P. BARON.
50 .. DOMAINE de la PARDE.
10 .. Supérieur DOMAINE DE PRADILLON.
50 .. ST. LOUBES.
100 Caisses Absinthe et Kirsch, E. PERNOD.
50 Huitièmes Cognac 1875, 1870, 1868, 1858, 1850 de
E. GREGOIRE & Cie.,
100 Caisses Cognac 1865 de E. GREGOIRE & Cie]
10 Huitièmes Cognac, M. CASTILLON, 1815.
200 Caisses vins rouges et blancs de
P. L. RUDELLE, Bordeaux.
Sauternes 1869, Graves, La Tour Blanche Château Crémon.
100 Caisses Fruits à l'eau-de-vie FITON NOUVIALLE.
20 Caisses CHARTREUSE jaune et verte.
10 .. Sardines désossées LE MARCHAND.
A vendre par
BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 Rue Decatur.
6 juil—6t

LA METROPOLE,
Compagnie d'Assurance
de Paris, France.

Le placement du capital et de l'excédant de cette Compagnie se fait entièrement en BONS DES ETATS-UNIS, EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.

Capital payé intégralement	$1,000,000
Actif en argent le 31 déc. 1879	1,149,810 14
Avec la garantie additionnelle au profit des porteurs de polices, de la responsabilité des actionnaires	3,000,000

A commencé ses opérations aux Etats-Unis le 11 novembre 1879.

Exposé de la succursale des ETATS-UNIS,
Le 31 décembre 1879.

ACTIF

Bons 4 o|o des Etats-Unis déposés entre les mains du Trésorier d'Etat du Mass	$206,000 00
Dû pour intérêt (Argent entre les mains du Trésorier d'Etat)	2,000 00
Argent déposé en Banque	19 219 15
Argent au bureau	65 59
Primes non payées	25,906 55
Total	$253,191 29

PASSIF.

Pertes non payées en cours de règlement	$5,575 00
Réserve pour réassurance	20,889 59
Dû pour commissions et toutes autres obligations	6,865 23
Surplus net aux Etats-Unis, en sus de toutes obligations	219,861 47
	$253,191 29

Nous sommes prêts à émettre des polices d'assurance de la compagnie et dans les conditions les plus avantageuses. Nous livrons des polices sur maisons pour 2 et 3 ans à 2 et 3 taux annuels.
PHELON & RANDALL, agents,
47 rue Carondelet,
4 juillet—1m. N le-Orléans.

NE PARTEZ PAS POUR LA CAMPAGNE
SANS EMPORTER
DE LA CHAUSSURE DE
L'ETOILE ROUGE Coin Canal & Baronne.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureau : No 10 rue Carondelet.

Neuvième état Annuel.

CONFORMEMENT à une prescription de sa Charte, la compagnie publie l'exposé suivant : Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1880

Risques d'incendie	$56,611 20	
Risques de rivière	13,127 73	
Risques de marine	6 590 96	
		76,329 89
Moins les primes non expirées	$18,455 86	
Moins les primes remboursées et canoelées	2,501 51	
		20,957 37
Primes nettes reçues		$55,372 52
Ajoutez les primes non expirées 1879		16,532 37
		$71,904 89

Pertes, etc, payées durant la même période—

Risques d'incendie	$19,729 50
Risques de rivière	2,456 44
Risques de marine	1 712 84
Réductions	10 184 46
Réassurances	3,691 98
Taxes	1,230 22
Loyer	1,360 00
Impressions et annonces	292 60
Bureau des Réassureurs (Board of Underwriters)	1,645 30
Dépenses, etc, moins l'intérêt	4,899 24
	$47,043 58
Profits nets	$24,861 31

La compagnie possède l'actif suivant :

Primes en voie de perception	$9 630 56
Actions de Banques et autres (taux du marché)	60,099 91
Propriété immobilière	19,189 20
Billets garantis par des sécurités	6,479 66
Billets garantis par hypothèques	10,558 91
Billets à recevoir à de courtes échéances	6,014 98
Meubles de bureau et installations	1,176 43
Argent comptant en caisse	24,119 94
Total de l'actif	$137,269 61

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte prise des livres de la compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé sous serment, devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet 1880.
JOHN BENDERNAGEL, notaire

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1880.

A une réunion du Conseil des Directeurs tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité des voix, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le fonds capital de la compagnie, payable sur DEMANDE, et un dividende additionnel de CINQ pour cent aux assurés sur leurs primes de participation en outre de l'escompte de QUINZE pour cent déjà reçu par les dits assurés sur les primes brutes, payable à partir du 2me jour d'août 1880.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

Jno. Wilson.	M. Mailinger.
E. Pragst.	A. Walz.
M. Popovich.	F. Aufmkolk.
S. Baley.	Wm Fagan
M. Abascal.	H. Schroeder.
D. Hughes	J. Sambola.
A. D. Finley.	A. Haber.
Theo. L. Bogg.	S. M. Miller.
Geo. Auer	Geo. Ellis.
F. Rancho	J. H. Menge.
P. Thormaehlen.	M. Mann.
P. E. Sarrazin.	A. Xiques
M. Seibel.	

9 juil—1mois

Bureau de la Commission de la Liquidation de la Dette Convertie de la Ville—Salle 5, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1880.—La dixième distribution semi-annuelle de primes sur les bons de Bons à primes échues le 31 janvier et le 15 avril 1880, aura lieu dans la salle des séances du Conseil à l'Hôtel de Ville, JEUDI, 15 JUILLET, à 10 heures du matin, en quelle occasion $50,000 seront distribués. Les paiements se feront LUNDI, 19 JUILLET 1880.
J. H. OGLESBY,
Président de la Commission de la Liquidation de la Dette de Ville.
7juil—7 au 15

Bureau de la Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet, coin Villeré et Toulouse (Vieux Bassin)—Nlle-Orléans, 5 juillet 1880.—Dans une réunion du bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue aujourd'hui un dividende de TROIS PIASTRES par action a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.
P. TISSOT, Jr.,
5 juil—6t Secrétaire.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans—Bureaux No 102 rue du Canal Nouvelle-Orléans 3 juillet 1880—A une assemblée du Conseil de Direction tenue ce jour, **un Dividende semi-annuel de cinq pour cent** a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.
LEON SERE,
4 juillet—7t. Secrétaire.

Bureau de la compagnie de l'éclairage au gaz.—Nlle-Orléans, 1er juillet 1880.—Un dividende de $2 50 par action sera payé aux actionnaires le JEUDI, 15 juillet, sur les profits des six mois passés. Tous les transferts d'actions faits entre le 5 juillet et le 15 doivent être ex-dividendes.
V. VALLOIS,
11 juillet—15f Secrétaire.

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1880—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 5 du courant.
E. LANDRY,
1er juil— Caissier.

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1880—A une assemblée du Conseil de Direction tenue le 28 courant, le cinquième dividende semi-annuel de cinq pour cent a été déclaré libre de toutes taxes, payable aux actionnaires à partir de LUNDI, le cinquième jour de juillet 1880.
J. E. JARREAU,
Faisant les fonctions de caissier.
1er juil—10f

Bureau de la New Orleans City Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1880.—A la réunion régulière du Conseil de Direction tenue le 9 du courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent, à prendre sur les gains du chemin pendant les trois derniers mois, payable aux actionnaires le 12 juillet prochain. Tout transfert d'actions opéré dans les dix jours qui précéderont cette date se fera en dehors du dividende.
J. M. DEMAREST,
28 juin—15f Secrétaire par intérim.

Etat de Situation Semi-Annuel
DE LA
Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.
30 Juin 1880.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes		$1,132,526 90
Bons à 4 o|o des E. U. au pair		50,000 00
Agent Fiscal Bons à 4 o|o de la Louisiane 1880		167,000 00
Certificats de la Convention Constitutionnelle		12,500 00
Autres Fonds et Bons		108,762 04
Maison de Banque	20,000 00	
Autres Immeubles	50,000 00	70,000 00
Anciens Billets, Valeur au Comptant		79,545 57
Cinq pour Cent du Fonds de Rachat		2,250 00
Dû par Banques et Banquiers		385,881 95
Papier monnaie	304,517 71	
Or	126,621 50	
Checks sur d'autres Banques	117,896 60	549,035 81
		2,457,502 27

PASSIF.

Capital Social	425,000 00	
Fonds de Réserve	125,000 00	550,000 00
Circulation		45,000 00
Dividendes non-payés		32,035 91
Profits nets pour les six derniers mois	52,255 48	
Autres Profits non-divisés	91,486 40	
	143,741 88	
Moins le montant porté au fonds de réserve...$40,000		
Cinquième dividende de 5 o|o...... 21,250	61,250	82,491 88
Dû aux Banques et Banquiers	189,200 60	
Dû aux Dépensants	1,558,776 88	1,747,977 48
		2,457,502 27

J. E. JARREAU,
Remplissant les Fonctions de Caissier.
1er juillet—7f

Réclamations Francaises.

LES TAXES PAYEES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à
J. G. [illegible],
Commissionnaire [illegible] Etats-Unis
26 rue [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.,)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.
CAPITAL EN ARGENT $400,000

Sollicite des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN .... Président.
S. B. NEWMAN .... Vice-Président.
CHAS. E. RICE .... Secrétaire.

Directeurs :

Samuel B. Newman.	Samuel H. Kennedy.
Thomas A. Adams.	Victor Meyer.
Joseph Bowling.	Edward J. Gay.
S. Hernsheim.	AM. Moulton.
Geo. W. Sentell.	Wm. B Conger.
P. R. Mortimer.	John M. Parker.
Reuben G. Bush.	George Martin.
Edward Nalle.	Harry L. Flash.
W. W. Swan.	J. J. Reiss.
A. R. Steward.	Lucien Delery.
U. Marinoni.	Louis Prados.
Charles H. Dolsen.	Charles Newman.
B. P. Grigsby.	S. C. Conlon.
Wm. A. Phelps.	John Calder.
Ferd. Marks.	Wm. R. Lyman.
E. H. Adams.	

27juin—1an V C

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

Grande Reduction de Prix.

LE MUSEE DES FAMILLES, volumes 20s a 45s. Chaque volume relié $3 00 réduit à $2 00.
LE MAGASIN PITTORESQUE, années 1876 à 1877. Chaque volume relié $3 00 réduit à $2 00.
HENRI MARTIN, Histoire de France Populaire, 5 volumes, reliure maroquin. Chaque volume se vend séparément, $4 00.
DROUX, Histoire populaire de LA SAINTE BIBLE. Un splendide volume de 1000 pages magnifiquement illustré, belle reliure $10 00 réduit à $7.00.
Histoire populaire **Contemporaine de France**, 4 volumes belle reliure $12.00 réduit à $8.
GUIZOT—**Hist. DE FRANCE racontée à mes petits enfants**, 5 volumes, splendide reliure gravures par A. de Neuville $50 00 réduit à $40.
L'ILLUSTRATION, 2e semestre 1870, 2e semestre 1871, 2 volumes brochés, (Guerre Franco-Allemande et Commune de Paris) $12 00 réduit à $6.
NOTA—**Ce recueil se recommande aux amateurs par sa rareté.**

Nous offrons également un immense STOCK de PAPIERS PEINTS aux prix les plus réduits.

Cabinet de lecture composé de 3500 volumes. Abonnement payable d'avance. **75 cts par mois.**

Notre maison se charge de reliures de toutes sortes, (genre français une spécialité) à des prix défiant toute concurrence. 27 juin—

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales, Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons Pianos, etc.—Conditions libérales. Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
9mai—1an LEONORA FASS.

AVIS.

MM. WALKER & STAUFFER et CHARLES F. W. DANKERS ont été ce jour admis comme associés dans notre maison.
STAUFFER MACREADY & CO.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1880.
1 juillet—15f

Dr. HENRI SAUVE,
Autrefois de la Nlle-Orléans,
Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.
30 juin—3 mois.

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 344 1|2 rue Poydras, coin Remparts
A vendre au détail
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à	$1 00
Californie Zinfandel No 1	80
" No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hock	75

Angelica, Muscat, Sherry Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine immédiatement après 16 et 20 formant l'angle de la rue du Canal
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

GRAND BAZAR
D'HABITS et de LINGE FAIT
—DE—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
NOUS OUVRIRONS
MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpaca de soie et gros gain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS
—ET—
BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleurs modèles. 18mai—

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VIENT d'arriver,—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de 50c le gallon. 10 mars—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux magasins bien
[illegible]

Grand Concert Promenade
PAR
L'orchestre du Fort Espagnol,
B. MOSES, Chef d'Orchestre.
SAMEDI, 10 juillet 1880.
PROGRAMME.
PREMIERE PARTIE.
1. March to the field .... Mis
2. Ouverture, l'Italiana in Algieri .... Rossini
3. Waltz, Meiser Kinder .... Strauss
4. Pot Pourri, Magic Lantern .... Wagner
DEUXIEME PARTIE
5. Ouverture, Martha .... Flotow
6. Select on, Chimes of Normandy .... Planquett
7. Gavotte ever Thine .... Schreiner
8. Recollection of the Opera .... Beyer
TROISIEME PARTIE
9. Auf Der Alm Fantasie .... Carl
10. Waltz, Inser Gott .... Resth
11. Polka as light as a feather .... Parlow
12. Galop, le Petit Duc .... Faust

Concerts tous les soirs et Samedi en Matinée.
10 juillet—PP

Grands Concerts
EN PLEIN AIR,
TOUS LES SOIRS
—AU—
JARDIN WEST END,
De 5 heures de l'après-midi jusqu'à 10 heures du soir,
PAR LA CELEBRE
BANDE MILITAIRE
—DU—
PROFESSEUR SPORER,
Comprenant Vingt-cinq des plus Grands Artistes du Pays, avec les

Magnifiques Lumières Electriques.

De bons sièges pour VINGT MILLE PERSONNES et une promenade sur l'Avenue Ombragée deux mille deux cents pieds de longueur
Les trains partent du coté des rues Canal et Carondelet.

Souvenez-vous! Billets aller et retour seulement QUINZE CENTS!
15juin—PP C. R. EVANS, Surintendant.

POUR LE WEST END.

A PARTIR de SAMEDI, 19 juin 1880, les trains partiront des rues Canal et Carondelet pour le

WEST END,

à 6 15 A. M., 7 A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 P. M., ensuite toutes les demi heures jusqu'à 5 P. M. puis toutes les VINGT MINUTES.
Le dernier train de la ville, 10 15 P. M.; dernier train de West End, 11 P. M.
BILLETS D'ALLER ET DE RETOUR SEULEMENT 15 CENTS.
Les trains partiront tous les quarts d'heure les dimanches dans l'après midi
C. R. EVANS Surintendant.
19 juin—PP

Excursion.

Afin de donner toutes les facilités possibles au grand nombre d'excursionnistes qui prennent le NEW CAMELIA les DIMANCHES MATIN, et jusqu'à nouvel ordre, un train partira des rues Canal et Carondelet, à 7 heures du matin. Il contiendra un char pour bagages. Un autre train partira à 7 heures 10, le vapeur attendra son arrivée pour partir. C'est un nouveau confort procuré par la compagnie.
C. R. EVANS,
26 juin— Surintendant.

Quelques jours de délai de plus pour payer les taxes.

Département des Finances,
Hôtel de Ville
Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1880.

Comme il a été impossible de répondre à tous les contribuables qui se sont présentés à cause de l'immense foule, je continuerai à collecter les taxes de ville de 1880 sans intérêt ou aucune pénalité jusqu'à nouvel ordre. Il est à espérer que tous profiteront de ces jours pour payer dans la première semaine de juillet. Sous aucune circonstance, il ne sera étendu au-delà du 15 juillet.
ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des finances.
1 juillet—

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistrées de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.
27mai—1f

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 rue du Canal,

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

Marchandises sèches de Printemps et d'Eté,
IMPORTES PAR EUX.

A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.
9 mai—PP

TAPIS. TOILES CIREES
NATTES DE CHINE.

ELKIN & Co.,
100.......... Rue du Canal 100

Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.
Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et NAPIER.
Aux prix les plus réduits.
11avril—3mPP

NATTES, NATTES,
Grand assortiment de Nattes de Chine blanches, à carreaux et de divers dessins nouveaux.

Achetez là où est le plus vaste fonds
A. Brousseau's Son,
MAGASIN DE TAPIS.
17.......RUE DE CHARTRES.......17
Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.
STORES DE FENETRES,
Articles de Rideaux,
Articles de Tapisserie.
Venez juger par vous même de la modicité des prix.
30 mai—PP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 JUILLET.—CLASSE No 163
Tirage de 4 heures P. M.

11	54	35	63	43	10	35	44	72	4	32			

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jugés publiquement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 9 juillet 1880—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIBY,
Commissaires.
Les pans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps dans toutes nos succursales.

A Louer.

LA BELLE BATISSE rue Royale No 13 et 15, actuellement occupée par le Restaurant Cosmopolitain, possession 1er Octobre 1880.
S'adresser chez
J. B. SOLARI & SONS,
1er juil—1mois—PP Coin, Royale et Douane.

A LOUER.

La MAISON No 32 rue St. Philippe, coin Chartres, s'adresser rue Bourbon No 114, près Toulouse. 17 juin—

A LOUER.

DEUX belles chambres non garnies, convenables pour un petit ménage. [illegible]